

une parole partagée pour
avancer contre la pauvreté



Parlons-en : Rencontre du 4 mars 2010

Après la rencontre de lancement du « Parlons-en » à Grenoble, le 9 décembre 2010, nous nous retrouvons pour continuer la construction de cet espace de débat, de parole et de propositions. 25 personnes sont présentes au centre social Vieux Temple, et plusieurs élus ont de nouveau manifesté leur soutien à la démarche. Aujourd'hui, nous accueillons aussi deux intervenants, Stéphanie Reboul et Olivier Venaut, venus nous parler du bail glissant.

Retour sur le voyage à Charleroi

Jean-Marie et Paul avaient participé à notre première rencontre en décembre ; à notre tour, une dizaine d'entre nous sommes allés à Charleroi, les 2 et 3 février, pour visiter le « Parlons-en » belge. Après avoir visionné la vidéo de Michel Garcin d'Alpes Presse sur ce voyage, ceux qui y ont participé ont exprimé ce qu'ils en avaient pensé. Globalement, cette visite a été vécue comme une expérience riche et intéressante, même si les participants ont unanimement trouvé le voyage trop court : « Deux heures, c'était trop court, on n'a pas eu le temps de vraiment s'exprimer, d'aborder le concret. » Plusieurs seraient partants pour repartir à Charleroi, en prévoyant plus de temps pour visiter les structures, et en préparant bien le voyage pour que cela puisse être un échange constructif.

Actualités

Retour sur les 3 derniers mois

Avec la neige, le froid, cet hiver a été très dur pour certains qui ont dû dormir dehors quand même. Des gens se sont fait expulser et se sont retrouvé à la rue en plein hiver, sous la neige. La porte d'un local technique du centre social a été cassée par quelqu'un qui cherchait à s'y abriter. Pour le centre social, qui comprend bien, ce n'est pas une solution à long terme, d'autant plus que pour eux, c'est des frais en plus.

Quelques rayons de soleil...

« Le 5 », restaurant situé au cœur du musée de Grenoble, offre tous les ans (avec « cafe forte » et « la gelinotte ») un repas de Noël pour les SDF et les autres personnes en difficulté. On y écoute des musiciens, on y chante, on s'y réchauffe. Les animaux également sont les bienvenus et ont un repas de Noël. Cette action est organisée en partenariat avec ASDF.

À Bruxelles, un hôtel 3 étoiles a hébergé 30 personnes gratuitement pendant les semaines d'hiver.

La solution du squat ?

Alors que certains dorment dehors dans le froid et la neige, on sait que, paradoxalement, des logements restent vides. Ne pourrait-on pas négocier des temps d'occupation pendant l'hiver, voire pendant le temps d'inutilisation des bâtiments ?

À Grenoble et dans l'agglomération, certains lieux ont fermé, comme les « 400 couverts ». Il existe aujourd'hui plusieurs autres abris : un squat de logement existe à la MC2. À côté du Fournil, il y a un squat qui est régularisé (c'est un accord entre le bailleur, le CCAS, les associations et les personnes qui y habitent).

Un espace public hostile

Les endroits où l'on pouvait traditionnellement s'abriter, se poser, ne sont plus accessibles, bloqués par des plots, des accoudoirs sur les bancs, des plans inclinés, parfois même des cactus... Ces choix urbanistiques déterminent la qualité de l'espace public et aujourd'hui, celui-ci n'est plus hospitalier. On traite le problème des gens à la rue en supprimant tous les endroits où l'on peut s'abriter... et être à la rue devient un délit.

Plutôt que d'accuser la police municipale, qui ne fait qu'appliquer les décisions qui viennent de plus haut, il serait intéressant d'interpeller un ou plusieurs élus sur ce sujet. Ils ont une responsabilité politique dans la qualité de l'espace public ; or celui-ci est à tout le monde et il doit être accueillant pour chacun.

Même dans les parkings souterrains, on ne plus squatter car ils sont surveillés.
« ça gêne les visiteurs de nous voir, on fait tache, surtout ceux qui vont au musée. »

Le projet « CRATerre »

Le CRATerre est un Laboratoire de recherche et une équipe d'enseignement de l'École d'Architecture de Grenoble, qui étudie et enseigne la construction en terre crue. L'équipe agit en partenariat avec des organisations internationales et locales.

À Grenoble, un projet a démarré autour de CRATerre, mais n'est pas allé au bout de son ambition. Il s'agissait d'un projet de construction de maisons en terre crue (ou bois, cendre, ouate de cellulose... des matériaux accessibles que tout le

monde peut manipuler), destinées aux SDF. Un des principes et aspect fort de ce projet était que les gens devaient construire eux-mêmes (ou au moins participer à la construction) leur logement. Plusieurs maisons ont été construites en très peu de temps, dont quelques-unes près du Centre d'Accueil Municipal. Ce projet a enthousiasmé tout le monde, il faudrait le relancer en contactant les architectes qui ont participé au projet.

Le bail glissant

Pour rebondir sur cette question qui est venue sur la table lors de la dernière rencontre du 9 décembre, nous avons creusé un peu plus le sujet, avec la présence de deux éducateurs chargés du logement, Stéphanie Reboul du CHRS Relais Ozanam, et d'Olivier Venaut de « Oiseau bleu ». Ces deux structures sont des foyers d'hébergement et sont agréées pour l'ASSL (accompagnement social spécifique logement) et le bail glissant.

Le bail glissant est un contrat entre trois personnes : le bailleur, une association, et une personne (ou famille) à loger. L'association est locataire en titre. C'est une garantie de gestion pour le bailleur, ça le rassure. C'est d'ailleurs souvent le bailleur qui demande un bail glissant.

Généralement, c'est un premier bail de 6 mois qui est signé. À la fin des 6 mois, on a trois possibilités : soit le bail glisse vers la personne, soit il est prolongé, soit, en cas de problème, le bail est rompu. Certaines personnes présentes peuvent témoigner de ce chemin qu'ils ont fait eux-mêmes.

Le bail glissant peut être un outil très intéressant, mais seulement s'il est adapté. Cela se gère au cas par cas. C'est (et cela doit rester) une mesure d'exception. Les bailleurs y ont d'ailleurs de moins en moins recours. Mais il faut recalculer cette question par rapport à la loi DALO : elle permet à des SDF d'accéder à un logement. Mais les bailleurs ne sont pas habitués à travailler avec eux et peuvent donc parfois être réticents.

Une connaissance de terrain à exploiter ?

On se rend compte que les personnes précaires présentes (en tout cas certaines d'entre elles) maîtrisent assez bien ces questions. « *Quand on est à la rue, on n'a pas le choix, il faut se débrouiller. Certaines personnes ne connaissent même pas DALO. Donc nous, on les oriente. C'est comme un réseau* ». Cette connaissance de terrain, des démarches à suivre, ce sont des vraies compétences. Elles pourraient être la base d'un projet pour accueillir et orienter les nouveaux de la rue. Faut-il créer une structure ?

À Lyon, il existe un projet comparable, près de la gare de Lyon-Perrache, mis en place par les associations Habitat et Humanisme et le Secours Catholique, en complémentarité des structures existantes : tous les ans, le « train de nuit », offre un toit et un espace de dialogue aux SDF.

La Conférence européenne sur les habitants de la rue

En décembre 2010 (année de lutte contre la pauvreté), une conférence de deux jours aura lieu à Bruxelles. Le principe n'est pas celui d'une conférence traditionnelle mais d'une « conférence de consensus » : un panel de 7 ou 9 personnes de la société civile, qui ne sont pas impliquées dans la problématique, sont réunies, et donnent leur conclusions après avoir auditionné des dizaines de témoins pendant deux jours (associations, centres d'accueil, administration, médecins, habitants de la rue...). Cette conférence est co-organisée par un ministre belge (Courad), la FEANSTA – Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-abri - et des porte parole d'associations de sans-abri.

Contact : frontcommunsdf@hotmail.com, Jean Peeters Belgique 0032/479 686020

À savoir, il existe un écart important entre la France et les autres pays européens sur cette question. Par exemple, en France, en 2009, 350 personnes sont mortes à la rue en 2009, contre 16 en Allemagne ! Dans certains pays du Nord, ils ont éradiqué ce problème, on ne refuse plus une demande d'hébergement. En Allemagne, le système est différent du nôtre. Les églises ouvrent leur porte à tous ceux qui demandent l'hébergement.

Prochaine rencontre

Rendez-vous le jeudi 8 avril 2010 à la salle polyvalente du Centre Social Vieux Temple, de 10h à 12h.

Ce compte-rendu n'engage que son auteur, « arpenteurs », et les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.

